

KIT COMPONENTS

Product name: **DISCRIMINATORY KIT**

Product code: **3551177**

Article number	Description	Quantity	Symbols
5177A	A1 - Denaturing solution, 8 ml	1	
5177B	A2 - Deanturing solution additive, 0.4 ml	1	
5177C	B - Clarifying solution, 6 ml	1	GHS02 GHS07 GHS05
5177D	PK - Proteinase K, 0.2 ml	1	GHS08 GHS07
5177E	BI - Blocking solution (10x), 10 ml	1	GHS07
5177F	Ab Ctrl - Control Ab (10x), 8 ml	1	GHS07
5177G	Ab Test - Test Ab (10x), 4 ml	1	GHS07
5177H	Ab II - Conjugate (10x), 14 ml	1	GHS07



Page: 1/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
 - · Nom du produit: A1 Denaturing solution, 8 ml
 - · Code du produit: 5177A
 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Réactif de laboratoire.
- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - · Producteur/fournisseur:

Bio-Rad 3 boulevard Raymond-Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette Phone: +33 (0)1 47 95 60 00 Fax: +33 (0)1 47 41 91 33

e-mail: fds-msds.fr@bio-rad.com

Bio-Rad laboratories (Canada) Ltd. 2403 Guénette Montreal, Montréal (Québec) H4R 2E9 Phone: (800) 361-1808

Fax: (514) 334-0872

- · Service chargé des renseignements: Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)
- · Numéro d'appel d'urgence: Voir point 16

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classifié selon le Système Général Harmonisé (GHS).

- Éléments d'étiquetage
 - · Éléments d'étiquetage SGH Néant
 - · Pictogrammes de danger Néant
 - · Mention d'avertissement Néant
 - · Mentions de danger Néant
- · Autres dangers
 - · Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique: Mélanges
 - · Description: Mélange avec des additifs non dangereux à la concentration d'utilisation.

(suite page 2)



Page: 2/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: A1 - Denaturing solution, 8 ml

		(suite de la page 1)
· Compo	sants dangereux:	
151-21-3	SDS (Sodium Laurylsulfate)	2,5-10%
	Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2A, H319	
7647-14-5	Sodium Chlorure	0,1-2,5%
	Acute Tox. 5, H303	

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
 - · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
 - · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - · Après contact avec les yeux:
 - Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
 - · Après ingestion: Consulter un médecin si nécessaire.
 - Indications destinées au médecin:
 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
 - · Moyens d'extinction :

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Conseils aux pompiers
 - · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter des gants à usage unique.
- · Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- · Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

(suite page 3)



Page: 3/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: A1 - Denaturing solution, 8 ml

(suite de la page 2)

· Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
 - · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec les reactifs, même considérés comme non dangereux. Suivre les Bonnes Pratiques de Laboratoire.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - · Stockage:
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
 - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
 - · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- Equipement de protection individuel:
 - · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.
- · Protection des mains: Gants de protection
- · Protection des veux: Lunettes de protection

9 Propriétés physiques et chimiques

- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
 - Indications générales
 - · Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Incolore

· **Odeur:** Faible, caractéristique

(suite page 4)



Page: 4/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: A1 - Denaturing solution, 8 ml

(suite de la page 3)

· Changement d'état

· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: Non déterminé.

· Point d'éclair Non applicable.

• **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité:** Non déterminée.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau: Entièrement miscible

· **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Stabilité chimique
 - Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
 - Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- · Toxicité
 - · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans les compartiments de l'environnement:
 - · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
 - · Indications générales: Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

(suite page 5)



Page: 5/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: A1 - Denaturing solution, 8 ml

· Résultats des évaluations PBT et VPVB

(suite de la page 4)

- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
 - · Recommandation: Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- Emballages non nettoyés:
 - · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 - · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

Informations relatives au transport	
Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR	Néant
· ADN, IMDG, IATA	Néant
Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	Néant
Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	Néant
Dangers pour l'environnement: Polluant marin :	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
Transport en vrac conformément à l'annexe de la convention Marpol et au recueil IBC	II Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci dessus.
"Règlement type" de l'ONU:	Néant

— CA -



Page: 6/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: A1 - Denaturing solution, 8 ml

(suite de la page 5)

15 Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSC	· TSCA (Toxic Substances Control Act):	
137-16-6	Sarkosyl	
151-21-3	SDS (Sodium Laurylsulfate)	
57-13-6	urée	
7647-14-5	Sodium Chlorure	
7732-18-5	eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	

- Canadian substance listings:
 - · Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants sont compris.

· Canadian Ingredient Disclosure list (limit 0.1%)

Aucun des composants n'est compris.

Canadian Ingredient Disclosure list (limit 1%)

151-21-3 SDS (Sodium Laurylsulfate)

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Service établissant la FDS:

MSDS / FDS Administr.

Bio-Rad

Marnes-la-Coquette, France

· Contact:

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 62 77

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 61 85 Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale - Catégorie 4

Acute Tox. 5: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 5 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2A: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2A

CA



Page: 1/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 08.07.2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
 - · Nom du produit: A2 Deanturing solution additive, 0.4 ml
 - · Code du produit: 5177B
 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Réactif de laboratoire.
- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - · Producteur/fournisseur:

Bio-Rad 3 boulevard Raymond-Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

Phone: +33 (0)1 47 95 60 00 Fax: +33 (0)1 47 41 91 33

e-mail: fds-msds.fr@bio-rad.com

Bio-Rad laboratories (Canada) Ltd. 2403 Guénette Montreal,

Montréal (Québec) H4R 2E9 Phone: (800) 361-1808 Fay: (514) 334-0872

Fax: (514) 334-0872

- Service chargé des renseignements: Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)
- · Numéro d'appel d'urgence: Voir point 16

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classifié selon le Système Général Harmonisé (GHS).

- Éléments d'étiquetage
 - · Éléments d'étiquetage SGH Néant
 - · Pictogrammes de danger Néant
 - · Mention d'avertissement Néant
 - · Mentions de danger Néant
- · Autres dangers
 - · Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange sans risque chimique.

· Composants dangereux: Néant

(suite page 2)



Page: 2/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: A2 - Deanturing solution additive, 0.4 ml

(suite de la page 1)

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
 - · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
 - · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Consulter un médecin si nécessaire.
- Indications destinées au médecin:
 - · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
 - · Moyens d'extinction :

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Conseils aux pompiers
 - · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des gants à usage unique.

- · Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

· Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
 - · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec les reactifs, même considérés comme non dangereux.

(suite page 3)



Page: 3/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: A2 - Deanturing solution additive, 0.4 ml

(suite de la page 2)

- Suivre les Bonnes Pratiques de Laboratoire.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - · Stockage:
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
 - · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
 - · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- · Remarques supplémentaires:
 - Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · Equipement de protection individuel:
 - · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.
- · Protection des mains: Gants de protection
- · Protection des yeux: Lunettes de protection

9 Propriétés physiques et chimiques

- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
 - Indications générales
 - · Aspect:

· Forme: Liquide
· Couleur: Incolore
· Odeur: Inodore

- Changement d'état
 - · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
 - · Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: Non déterminé.

- · Point d'éclair Non applicable.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité:** Non déterminée.

(suite page 4)



Page: 4/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: A2 - Deanturing solution additive, 0.4 ml

(suite de la page 3)

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau:

Entièrement miscible

· Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Stabilité chimique
 - Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
 - Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- · Toxicité
 - · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans les compartiments de l'environnement:
 - · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
 - · Indications générales: Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
- Résultats des évaluations PBT et VPVB
 - · PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.
- Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

 $C\Delta$



Page: 5/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: A2 - Deanturing solution additive, 0.4 ml

(suite de la page 4)

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
 - · Recommandation: Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- · Emballages non nettoyés:
 - · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 - · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

Informations relatives au transport	
Numéro ONU	Néma
· ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
Désignation officielle de transport de l'C	
· ADR	Néant
· ADN, IMDG, IATA	Néant
Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	Néant
Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	Néant
Dangers pour l'environnement:	
Polluant marin :	Non
Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Non applicable.
Transport en vrac conformément à l'anr	nexe II
de la convention Marpol et au recueil IB	
Indications complémentaires de transpo	Prt: Pas de produit dangereux d'après les dispositions dessus.
"Règlement type" de l'ONU:	Néant

15 Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

		A (Toxic Substances Control Act):
r	77-92-9	Acide citrique
ľ	7732-18-5	eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté
		(suite page 6)

CA



Page: 6/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: A2 - Deanturing solution additive, 0.4 ml

(suite de la page 5)

· Canadian substance listings:

· Canadian Domestic Substances List (DSL)

77-92-9 Acide citrique

7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté

· Canadian Ingredient Disclosure list (limit 0.1%)

Aucun des composants n'est compris.

· Canadian Ingredient Disclosure list (limit 1%)

Aucun des composants n'est compris.

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Service établissant la FDS:

MSDS / FDS Administr.

Bio-Rad

Marnes-la-Coquette, France

· Contact:

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 62 77

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 61 85 Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CA



Page: 1/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
 - · Nom du produit: B Clarifying solution, 6 ml
 - · Code du produit: 5177C
 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Réactif de laboratoire.
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - · Producteur/fournisseur:

Bio-Rad

3 boulevard Raymond-Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette Phone: +33 (0)1 47 95 60 00 Fax: +33 (0)1 47 41 91 33

e-mail: fds-msds.fr@bio-rad.com

Bio-Rad laboratories (Canada) Ltd. 2403 Guénette Montreal, Montréal (Québec) H4R 2E9 Phone: (800) 361-1808

Fax: (514) 334-0872

- Service chargé des renseignements: Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)
- · Numéro d'appel d'urgence: Voir point 16

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange



flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Éléments d'étiquetage

· Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

(suite page 2)



Page: 2/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying solution, 6 ml

(suite de la page 1)

- · Pictogrammes de danger GHS02, GHS05, GHS07
- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

butane-1-ol

Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Rincer la bouche.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange avec des additifs dangereux.

· Composants dangereux:

71-36-3 butane-1-ol

♦ Flam. Liq. 3, H226

🃤 Eye Dam. 1, H318

Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336

Acute Tox. 5, H313

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CA

50-100%



Page: 3/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying solution, 6 ml

(suite de la page 2)

4 Premiers secours

· Description des premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
- · Indications destinées au médecin:
 - · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction

· Movens d'extinction :

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Conseils aux pompiers
 - · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- · Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- · Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)



Page: 4/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying solution, 6 ml

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
 - · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Suivre les Bonnes Pratiques de Laboratoire.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - · Stockage:
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
 - · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
- Sans autre indication, voir point 7.
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

71-36-3 butane-1-ol

· Paramètres de contrôle

EL (Canada) Valeur momentanée: C 30 ppm

Valeur à long terme: 15 ppm

EV (Canada) 20 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- Equipement de protection individuel:
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.
- Protection des mains: Gants de protection
- · Protection des yeux: Lunettes de protection

CA



Page: 5/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying solution, 6 ml

(suite de la page 4)

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

· Aspect:

Forme: SolutionCouleur: JauneOdeur: D'alcool

· valeur du pH à 20 °C: 6,1±0,1

· Changement d'état

· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: 116 °C

Point d'éclair 34 °C

• Température d'inflammation: 340 °C

• **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

· Inférieure: 1,5 Vol %
· Supérieure: 9,4 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C: 6,7 hPa

· Densité à 20 °C: 0.81 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau: Entièrement miscible

Autres informations
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Stabilité chimique
 - · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

CA -



Page: 6/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying solution, 6 ml

(suite de la page 5)

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
 - Toxicité aiguë
 - · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

71-36-3 butane-1-ol

Oral	LD50	790 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	8000 mg/l (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Irrite la peau et les muqueuses.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

12 Informations écologiques

- · Toxicité
 - · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
 - · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
 - Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · Résultats des évaluations PBT et VPVB
 - · **PBT:** Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
 - · **Recommandation:** Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. (suite page 7)

e page



Page: 7/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying solution, 6 ml

(suite de la page 6)

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Numéro ONU ADR, IMDG, IATA Désignation officielle de transport de l'ONU ADR IMDG, IATA Classe(s) de danger pour le transport ADR Classe Etiquette Class IMDG, IATA Classe Etiquette Class ADR Classe Etiquette Class ADR Classe ADR Classe ADR Class ADR Classe ADR Classe ADR Class ADR ADR Class ADR ADR Class ADR ADR ADR Class ADR ADR ADR ADR Class ADR ADR ADR ADR ADR Class ADR ADR ADR ADR ADR ADR ADR AD		
ADR, IMDG, IATA Désignation officielle de transport de l'ONU ADR IMDG, IATA Classe(s) de danger pour le transport ADR Classe Classe Etiquette Class Label Class Label Dangers pour l'environnement: Polluant marin: Non Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: F-E,S-D Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC IMDR, IATR ADR Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport 1120 BUTANOLS, solution	4 Informations relatives au transport	
ADR IMDG, IATA BUTANOLS, solution Classe(s) de danger pour le transport ADR Classe 3 (F1) Liquides inflammables. Étiquette 3 IMDG, IATA Class 3 Liquides inflammables. Label 3 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA Dangers pour l'environnement: Polluant marin: Non Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: F-E,S-D Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport 3 (F1) Liquides inflammables. Attention: Liquides inflammables. Non Attention: Liquides inflammables. Non applicable.		1120
ADR Classe Étiquette Class Étiquette Class IMDG, IATA Class Class ADR Class ADR Class ADR, IMDG, IATA Coupe d'emballage ADR, IMDG, IATA Dangers pour l'environnement: Polluant marin: Non Précautions particulières à prendre par I'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport 3 (F1) Liquides inflammables. A tiention: Liquides inflammables. Non Non P-F-E,S-D Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.	ADR	
Classe Etiquette 3 (F1) Liquides inflammables. IMDG, IATA Class Class Class Clabel Class Clase Class Clas	· Classe(s) de danger pour le transport	
Etiquette 3 IMDG, IATA Class Class Label 3 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA Dangers pour l'environnement: Polluant marin: Non Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: F-E,S-D Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport 3 Liquides inflammables. Attention: Liquides inflammables. Non Précautions cipiente inflammables. Attention: Liquides inflammables. Non Attention: Liquides inflammables. Attention: Liquides inflammables. Non applicables. LQ7 Catégorie de transport	· ADR	
Etiquette 3 IMDG, IATA Class Class Label 3 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA Dangers pour l'environnement: Polluant marin: Non Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: F-E,S-D Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport 3 Liquides inflammables. Attention: Liquides inflammables. Non Précautions cipiente inflammables. Attention: Liquides inflammables. Non Attention: Liquides inflammables. Attention: Liquides inflammables. Non applicables. LQ7 Catégorie de transport		
Class Label Croupe d'emballage ADR, IMDG, IATA III Dangers pour l'environnement: Polluant marin: Non Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: F-E,S-D Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport 3 Liquides inflammables. Attention: Liquides inflammables. Non Attention: Liquides inflammables. Non Attention: Liquides inflammables. Non Liquides inflammables. Attention: Liquides inflammables. Non Attention: Liquides inflammables. Non Attention: Liquides inflammables. Non Liquides inflammables. Liquides inf		
Caroupe d'emballage ADR, IMDG, IATA Dangers pour l'environnement: Polluant marin: Non Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: F-E,S-D Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport 3	· IMDG, IATA	
Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA III Dangers pour l'environnement: Polluant marin: Non Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: F-E,S-D Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport 3 LQ7 Catégorie de transport		
· ADR, IMDG, IATA Dangers pour l'environnement: · Polluant marin : Non Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: F-E,S-D Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR · Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport 1 LQ7 Catégorie de transport		·
Polluant marin: Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport Non LQ7 Catégorie de transport		III
l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport Attention: Liquides inflammables. Non applicable. LQ7		Non
de la convention Marpol et au recueil IBC Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport LQ7 3	l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indi Kemler):	ice 30
ADR Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport LQ7 3		
· Quantités limitées (LQ) LQ7 · Catégorie de transport 3	· Indications complémentaires de transport:	
· Code de restriction en tunnels E	Quantités limitées (LQ)	

(suite page 8)



Page: 8/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying solution, 6 ml

(suite de la page 7)

"Règlement type" de l'ONU:

UN1120, BUTANOLS, solution, 3, III

15 Informations relatives à la réglementation

 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Toxic Substances Control Act):

71-36-3 butane-1-ol

7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté

Canadian substance listings:

· Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants sont compris.

· Canadian Ingredient Disclosure list (limit 0.1%)

Aucun des composants n'est compris.

· Canadian Ingredient Disclosure list (limit 1%)

Tous les composants sont compris.

· Prescriptions nationales:

	-
Classe	Part en %
NK	99.9

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Service établissant la FDS:

MSDS / FDS Administr.

Bio-Rad

Marnes-la-Coquette, France

· Contact:

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 62 77

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 61 85 Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 9)



Page: 9/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying solution, 6 ml

(suite de la page 8)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4 Acute Tox. 5: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 5 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

CA -



Page: 1/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
 - · Nom du produit: PK Proteinase K, 0.2 ml
 - · Code du produit: 5177D
 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Réactif de laboratoire.
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - · Producteur/fournisseur:

Bio-Rad

3 boulevard Raymond-Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette Phone: +33 (0)1 47 95 60 00 Fax: +33 (0)1 47 41 91 33 e-mail: fds-msds.fr@bio-rad.com

Bio-Rad laboratories (Canada) Ltd. 2403 Guénette Montreal, Montréal (Québec) H4R 2E9 Phone: (800) 361-1808

Fax: (514) 334-0872

- Service chargé des renseignements: Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)
- · Numéro d'appel d'urgence: Voir point 16

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange



danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- · Éléments d'étiquetage
 - Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

- Pictogrammes de danger GHS07, GHS08
- · Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)



Page: 2/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K, 0.2 ml

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

protéinase, sérine, Tritirachium album

· Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange avec des additifs non dangereux à la concentration d'utilisation.

Composants dangereux: 39450-01-6 protéinase, sérine, Tritirachium album Resp. Sens. 1, H334

Tritirachium album 50-100%

♠ Resp. Sens. 1, H334
♠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2A, H319; STOT SE 3, H335

0,1-2,5%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

56-81-5 glycerol

· Description des premiers secours

- Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Consulter un médecin si nécessaire.

(suite page 3)



Page: 3/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K, 0.2 ml

(suite de la page 2)

- · Indications destinées au médecin:
 - · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
 - · Moyens d'extinction :

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Conseils aux pompiers
 - · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter des gants à usage unique.
- Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
 - · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec les reactifs, même considérés comme non dangereux.

Suivre les Bonnes Pratiques de Laboratoire.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - · Stockage:
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
 - · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

(suite page 4)



Page: 4/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K, 0.2 ml

(suite de la page 3)

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

56-81-5 glycerol

EL (Canada) 10* 3** mg/m³

*mist; **mist, resirable

EV (Canada) 10 mg/m³

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- Equipement de protection individuel:
 - · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.
- · Protection des mains: Gants de protection
- · Protection des yeux: Lunettes de protection

9 Propriétés physiques et chimiques

- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
 - Indications générales
 - · Aspect:

Forme: VisqueuseCouleur: Rouge

· **Odeur:** Faible, caractéristique

- · Changement d'état
 - · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
 - · Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: Non déterminé.

- Point d'éclair Non applicable.
- · Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- · **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- Densité: Non déterminée.
- · Solubilité dans/miscibilité avec
 - · l'eau: Entièrement miscible

(suite page 5)



Page : 5/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K, 0.2 ml

(suite de la page 4)

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 1,9 %

• Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Stabilité chimique
 - · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
 - Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

· **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

12 Informations écologiques

- Toxicité
 - · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans les compartiments de l'environnement:
 - · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
 - · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · Résultats des évaluations PBT et VPVB
 - · **PBT**: Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.

(suite page 6)



Page: 6/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K, 0.2 ml

· Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 5)

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
 - · Recommandation: Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- · Emballages non nettoyés:
 - · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 - Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	Néant
· ADN, IMDG, IATA	Néant
Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	Néant
Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	Néant
Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	Non
Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Non applicable.
Transport en vrac conformément à l'annexe	II
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions dessus.
"Règlement type" de l'ONU:	Néant

15 Informations relatives à la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Toxic Substances Control Act):	
56-81-5 glycerol	
	(suite page 7)



Page: 7/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K, 0.2 ml

(suite de la page 6)

34487-61-1 Rouge Phenol

7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté

· Canadian substance listings:

· Canadian Domestic Substances List (DSL)

56-81-5 glycerol 34487-61-1 Rouge Phenol

7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté

· Canadian Ingredient Disclosure list (limit 0.1%)

Aucun des composants n'est compris.

Canadian Ingredient Disclosure list (limit 1%)

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

Classe	Part en %
NK	1,9

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Service établissant la FDS:

MSDS / FDS Administr.

Bio-Rad

Marnes-la-Coquette, France

· Contact:

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 62 77

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 61 85 • Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2A: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2A

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3